

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2020**

L'an deux mil vingt, le 24 février à 19h00, les membres du conseil de Sombornon, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 13  
Membres en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 10/02/2020  
Date de l'affichage : 10/02/2020

**Etaient présents :** Rémy GARROT, Françoise RUINET, Sandrine DECAMP, Pascal MENTH, Jean-Claude DESPLANTES, Sylviane POTOT, Gérard DELACROIX, Michel ROIGNOT, Olivier LABROUSSE, Nadège FAUVEY

**Procuration(s) :** Jocelyne CONSCIENCE à Gérard DELACROIX, Francine EUDELIN à Rémy GARROT, Régis DALAS à Françoise RUINET

**Etai(ent) absent (s) :** Jocelyne CONSCIENCE, Régis DALAS et Francine EUDELIN

**Secrétaire :** Françoise RUINET

**10/2020 : approbation des comptes de gestion 2019 :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,

2°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres présents du Conseil Municipal déclarent que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, Dominique BARRAUD visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**11/2020 : Vote du CA Chauffage Bois 2019 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	26 048,57
	Réalisé :	20 003,34
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	26 048,57
	Réalisé :	16 196,02
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	63 548,57
	Réalisé :	46 112,25

	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	63 548,57
	Réalisé :	66 983,48
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-3 807,32
Fonctionnement :	20 871,23
Résultat global :	17 063,91

**12/2020 : Vote du CA 2019 Les Abeilles :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	935 659,28
	Réalisé :	725 762,17
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	935 659,28
	Réalisé :	935 659,28
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 001 459,28
	Réalisé :	985 128,57
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 165 012,76
	Réalisé :	1 152 682,05
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	209 897,11
Fonctionnement :	167 553,48
Résultat global :	377 450,59

**13/2020 : vote du CA du budget principal 2019 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint au Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	3 315 128,01
	Réalisé :	2 529 055,17
	Reste à réaliser :	317 737,00

Recettes	Prévu :	3 315 128,01
	Réalisé :	2 331 082,62
	Reste à réaliser :	358 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 339 465,71
	Réalisé :	1 575 256,68
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 339 465,71
	Réalisé :	2 474 098,34
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-197 972,55
Fonctionnement :	898 841,66
Résultat global :	700 869,11

**14/2020 : Vote du BP Chaufferie bois 2020 :**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses :	29 208,32
Recettes :	29 208,32

**Fonctionnement**

Dépenses :	71 164,91
Recettes :	71 164,91

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses :	29 208,32	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	29 208,32	(dont 0,00 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses :	71 164,91	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	71 164,91	(dont 0,00 de RAR)

**15/2020 : Affectation du résultat chaufferie bois :**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Rémy GARROT, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 24/02/2020

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 382,79
- un excédent reporté de :	9 488,44

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 871,23
- un déficit d'investissement de :	3 807,32
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 807,32

<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	20 871,23
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 807,32
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	17 063,91
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	3 807,32

**16/2020 : Vote du BP Les Abeilles 2020 :**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses :	1 175 344,11
Recettes :	1 175 344,11

**Fonctionnement**

Dépenses	:		<b>1 140 697,59</b>
Recettes	:		<b>1 140 697,59</b>

Pour rappel, total budget  
:

Investissement

Dépenses	:	1 175 344,11	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 175 344,11	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 140 697,59	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 140 697,59	(dont 0,00 de RAR)

**17/2020 : Vote du BP 2020 :**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement**

Dépenses	:		<b>1 509 216,37</b>
Recettes	:		<b>1 468 953,37</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	:		<b>2 312 795,14</b>
Recettes	:		<b>2 312 795,14</b>

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 826 953,37	(dont 317 737,00 de RAR)
Recettes	:	1 826 953,37	(dont 358 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 312 795,14	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	2 312 795,14	(dont 0,00 de RAR)

**18/2020 : Affectation du résultat BP 2020 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Rémy GARROT,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 24/02/2020  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>399 059,01</b>
- un excédent reporté de :	<b>499 782,65</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>898 841,66</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>197 972,55</b>
- un excédent des restes à réaliser de :	<b>40 263,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>157 709,55</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	<b>898 841,66</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>413 000,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>485 841,66</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>197 972,55</b>

**19/2020 : Vote taux des taxes 2020 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de voter comme suit le taux des trois taxes pour 2019 :

-Taxe d'habitation : 4.87 %

- Taxe foncière (bâti) : 12.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28.94 %

**20/2020 : Subventions aux associations 2020 :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

Agey et ses environs	15,00
Amis du cinéma	1 100,00
Badminton	1 000,00
COLLIN'ART	7 500,00
Comité de jumelage	2 500,00
Comité parrainage résistance	100,00
Coopérative école élémentaire	500,00
Coopérative école maternelle	500,00
DUC	2 000,00
Echo de Veluze	100,00
Familles rurales	300,00
FNACA	240,00
Fondation du patrimoine	50,00
Football Club de Sombernon	1 200,00
Foyer rural de Sombernon	750,00
Jeunes agriculteurs canton	150,00
Prévention routière	250,00
Sports et loisirs	800,00
Théâtre des Bourguignois	400,00
Volleyball	300,00

**21/2020 : Opérations d'ordre Les Abeilles et BP 2020 :**

Comme il en a été décidé lors du vote du budget Les Abeilles 2020 et principal 2020, il y a lieu de réaliser les opérations comme indiqué ci-dessous,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à réaliser les opérations comptables ci-dessous :

Budget Les Abeilles 2020 :

RI : art 168748 : 239 902.89

DF : art 6522 : 167 553.48 €

Budget principal 2020 :

DI : art 27638 : 239 902.89 €

RF : art 7551 : 167 553.48 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

### 22/2020 : opérations d'ordre transfert frais d'études et d'insertion :

Vu la nécessité de transférer les montants réalisés aux imputations 2031 et 2033 (frais études..) aux imputations au chapitre 21 étant donné que ces études ont été suivies de travaux, Il y a donc lieu de réaliser les opérations de transferts comme suit :

au budget Principal :

DI : 21318/042 : 14 286 €

DI : 2151/042 : 88 015.10 €

DI : 2138/042 : 169 039.83 €

RI : 2031/041 : 270 147.25 €

RI : 2033/041 : 1193.68 €

### 23/2020 : Subvention CCAS 2020 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le budget principal subventionnera les budgets annexes 2020 comme suit

CCAS : 232.69 €

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant au dossier

AUTORISE le maire à faire émettre les mandats et titres correspondants

### 24/2020 : projet bibliothèque : convention financement :

Le maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un spectacle intitulé « TIP-TIP-TAP » à destination des enfants de 6 mois à 4 ans, organisé par la bibliothèque de Sombernon et le relais d'assistante maternelle aura lieu le 8 avril prochain.

Ce spectacle réalisé par Jean DOLLET (Association Histoire de Contes), sera financé par la mairie de Sombernon pour un coût de 500 €

L'association des Amis de la BDP s'engage à financer 50 % du spectacle sur présentation d'une facture acquittée soit 250 €

La communauté de communes Ouche et Montagne s'engage à prendre en charge 50% du montant restant soit 125 €

La commune prendra à sa charge le pot de l'amitié à l'issue du spectacle et les 125 € restant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte de payer l'intégralité de la facture soit 500 € à l'association « Histoires de Contes »

Accepte la subvention de l'Association des Amis de la BDP d'un montant de 250 €

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Fait à Sombernon,  
Le 25 février 2020



Le Maire  
Rémy GARROT